

QUESTION AU RÉSEAU N°2

Synthèse - Logement d'urgence

Rappel de la question:	<p>Dans le cadre d'un travail sur un document type de règlement intérieur ou convention au sujet d'un logement d'urgence, le CCAS souhaite connaître les communes sur le département qui possèdent ce type de logement:</p> <p>Possédez-vous un logement d'urgence sur votre territoire ou êtes-vous en réflexion sur la mise en place de ce dispositif?</p> <p>Si oui, comment gérez-vous ce logement? - convention, règlement, la population accueillie, la durée, le paiement... (possibilité de joindre le document pour un usage interne)</p>
Demande du CCAS de:	Saint-Fulgent
Date de la demande:	9 janvier 2024
Date de MAJ:	15 mars 2024

Commune	Logement d'urgence
LES ACHARDS <i>Contact: Gérard JOURDAIN, Adjoint</i>	<p>Nous avons un logement d'urgence sur la commune.</p> <p>Il n'y a pas de règlement.</p> <p>En 2023, nous avons accueilli une famille d'Azerbaïdjan durant 6 mois (5 dans un 35m²). Ils sont désormais logés par "100 pour 1".</p> <p>Aujourd'hui 2 jeunes filles l'occupent avec un loyer très modéré dans l'attente de trouver un logement social.</p>
L'AIGUILLON-SUR-VIE	Pas de logement d'urgence sur la commune
AIZENAY <i>Contact: Lucie BIRET, Responsable CCAS</i>	Sur Aizenay, nous avons un logement d'urgence avec un règlement intérieur, un tarif à la nuitée, explication de la population accueillie, la durée....
BOURNEZEAU	Pas de logement d'urgence à Bournezeau
CHANTONNAY	<p>Pas de logement d'urgence à Chantonay.</p> <p>A priori Pouzauges et Sainte-Hermine en dispose un.</p>
CHANVERRIE <i>Isabelle GREFFIER, Adjointe</i>	<p>Chanverrie dispose d'un logement meublé d'urgence (studio).</p> <p>Convention de mise à disposition signée entre la commune et le locataire</p>
CHAUCHÉ	Le CCAS de Chauché n'a pas de logement d'urgence.
CHAVAGNES-LES-REDOUX	La Commune de Chavagnes Les Redoux ne possède pas de logement d'urgence. Il y en a un sur la Commune de Sèvremont et du Boupère.
LA GARNACHE <i>Contact: Anne POICHOTTE, Adjointe</i>	<p>Sur la commune de La Garnache, nous n'avons pas de logement d'urgence en tant que tel, seulement trois petits logements qui sont loués avec un bail précaire d'un an pour dépanner en cas de situation difficile.</p> <p>Ces logements sont voués à la destruction dans le cadre de la rénovation du centre ville.</p>

Commune	Logement d'urgence
LUÇON <i>Contact: Jérôme YVERNOGÉAU, directeur du CCAS</i>	<p>Le CCAS de LUCON a travaillé dernièrement sur l'élaboration d'un protocole d'accueil logement d'urgence destiné aux victimes de violences conjugales. Le travail s'est porté également sur un règlement de fonctionnement et différents documents annexes.</p> <p>Ce dispositif est porté par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral</p>
MONTOURNAIS	<p>Au-delà des logements d'urgence qui existent à Sevremont, il y a un logement d'urgence aux Épesses et il en existe aussi aux Herbiers</p>
PALLUAU	<p>Pas de logement d'urgence sur la commune</p>
LA ROCHE-SUR-YON	<p>Le CCAS de La Roche-sur-Yon ne gère pas de logement d'urgence en direct pour l'instant</p>
LES SABLES-D'OLONNE <i>Contact: Marion BROCHARD, Responsable CCAS</i>	<p>Le CCAS des Sables d'Olonne dispose de 2 logements d'urgence.</p> <p>Nous accueillons des familles avec enfants, des couples ou des personnes seules qui vivaient sur la commune et qui ont besoin d'un logement suite à un incident (incendie, dégâts des eaux,...) ou entre deux logements -: fin d'hébergement et futur logement).</p> <p>La durée de mise à disposition est d'un mois maxi.</p> <p>Nous faisons signer un contrat de l'occupation et un règlement intérieur. Participation financière demandée: 2 euros / jour et par personne (sauf enft mineur).</p>
SAINT-JEAN-DE-MONTS <i>Contact: Géraldine FOUCHER, Responsable CCAS</i>	<p>La ville met un logement en qualité de logement d'urgence à la disposition du service action sociale municipal (et non pas du CCAS). Il n'y a pas de convention, on reste dans le cadre de la Ville.</p> <p>Il n'y a pas non plus de règlement.</p> <p>Un contrat de mise à disposition est rédigé.</p> <p>Cette mise à disposition peut être accordée gracieusement ou moyennant le règlement d'un loyer. Cela reste à l'appréciation du service après échange avec notre élu référent.</p> <p>Le montant du loyer est fixé par le Conseil Municipal. A titre indicatif, le loyer mensuel par m² est de 8 € auquel s'ajoutent les charges mensuelles d'un montant de 122 € pour l'eau, l'électricité et les ordures ménagères.</p> <p>Quel que soit la durée d'occupation, nous procédons à un état des lieux d'entrée et sortie.</p> <p>Dans le cas d'un accueil sur une période longue, on se laisse la possibilité de faire des points réguliers avec les personnes accueillies. Un engagement écrit et signé pour un accompagnement social avec la MDSF peut également leur être demandé.</p>
SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE <i>Contact: Nadia GIRARDEAU, Adjointe aux Affaires Sociales</i>	<p>Il n'existe pas de logement d'urgence sur la commune de St Laurent-sur-Sèvre</p> <p>Il en existe un sur la commune de Mortagne sur Sèvre qui appartient à la commune et est géré par les bénévoles du secours catholique</p>
SAINT-RÉVÉREND	<p>Pas de logement d'urgence sur la commune</p>
SEVREMONT <i>Contact: Jean-Louis ROY, Maire de Sevremont</i>	<p>Deux logements d'urgence sur la communauté de communes du Pays de Pouzauges</p> <p>Lorsqu'une situation nécessite un hébergement d'urgence sur le Pays de Pouzauges, l'hébergement de Sevremont ou du Boupère sera proposé selon ses disponibilités.</p> <p>Il est proposé que les motifs d'hébergement d'urgence soient les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sinistre du logement - violences intrafamiliales (physique, psychologique, financière...) <p>Il est décidé de ne pas faire de liste exhaustive de toutes les situations qui peuvent se présenter. Chaque situation est différente et il est donc proposé une procédure d'attribution pour laquelle les élus seront amenés à décider ensemble pour chaque situation.</p> <p>Une participation forfaitaire sera demandé à l'usager (indiqué dans la note interne)</p> <p>Un contrat est mis en place entre l'usager et la commune</p>

Commune	Logement d'urgence
<p>TALMONT-SAINT-HILAIRE <i>Contact: Véronique PRIGENT, Responsable CCAS</i></p>	<p>Nous n'avons pas de logement d'urgence, mais nous avons des logements qui ont parfois été utilisés comme "logement d'urgence".</p> <p>Les quelques logements que la ville possède doivent tous être libérés en juin pour les renforts saisonniers (sism, gendarmerie, pompiers), les intermittents du spectacle et les stagiaires qui travaillent en juillet et août sur la commune.</p> <p>Nous n'avons pas de règlement et nous demandons un loyer (charges comprises). Nous avons des impayés.</p> <p>Nous rédigeons une convention d'occupation renouvelable de mois en mois. La responsable du CCAS fait un état des lieux d'entrée et de sortie (quand c'est possible) et rencontre les personnes régulièrement.</p> <p>La durée d'occupation varie de quelques semaines à quelques mois. A ce jour, la population accueillie est diverse.</p> <p>Nous travaillons également avec l'association "Cent pour un" qui accompagne des personnes sans logement. La ville loue à l'association qui se porte garant pour le locataire. Ainsi la ville recouvre ses loyers et le logement est rendu en bon état.</p>